

Madame Anne Marie Dardun

Commissaire enquêtrice

Pouancé, le 3 mars 2023

HABITANTS DE POUANCE

QUARTIER DE LA RUE DES JUDELLES, DE LA RUE DES COLS VERTS

PERSONNES IMPACTEES DIRECTEMENT PAR LE PROJET

Objet : ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE LA LANDE DE PRUILLE A ARMAILLE 3 AU 17 MARS

Bonjour,

Nous venons ici collectivement pour vous alerter sur le fait que l'installation de ce parc éolien de la Lande de Pruilé va détruire visuellement un paysage extraordinaire depuis POUANCE de manière irréversible.

En effet, les signataires de ce document habitent sur la partie de Pouancé qui va avoir face à elle ces éoliennes, soit le long de la rue des judelles, soit dans le lotissement de la rue des Cols Vert.

Nous vivons dans ce secteur et profitons tous les jours de ce panorama et nous ne voulons pas que ça change.

Ce point de vue magnifique (photo 1 avant installation des éoliennes de ST MICHEL ET CHANVEAU) (photo 2 de 2022) (photo 3 du 4 mars 2023) peut être observer du château de Tressé jusqu'à la route de la Prévrière, sur une bande de plus de 1km de long.

On ne parle pas ici uniquement de prix de revente des maisons car beaucoup d'entre nous souhaitent rester ici et tout simplement profiter de ce paysage exceptionnel. En tant qu'enquêteur public, vous avez pu vous rendre sur ces lieux et constater par vous-même la beauté du paysage. Qui pourrait rester insensible ? Beaucoup de promeneurs s'arrêtent pour prendre des photos dans ce secteur. De plus, le terrain descend puis remonte ce qui fait qu'elles vont être très visibles. On parle de mât de plus de 90m. Elles ne se trouvent pas sur une crête. Nous pensons que les clichés présentés minimisent l'impact de ce que sera la réalité.

Il faut quand même préciser que ces éoliennes sont installées par Armaillé et c'est POUANCE et LA PREVIERE (OMBREE D'ANJOU) qui sont le plus impactés.

Sur le PLUI, ce point de vue remarquable depuis la rue des judelles est indiqué (photo 4) : à cet endroit, au 20 rue des judelles, un terrain a été rendu à juste titre non constructible par la mairie (dent creuse car les 2 côtés de la rue sont constructibles, sauf ici) il y a 20 ans pour laisser la vue aux promeneurs.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'en fonction des maisons, entre 3 et 4 parcs éoliens sont visibles, le jour et surtout la nuit avec les lumières : ST MICHEL et CHANVEAU, le PIN, ERBRAY, SOUDAN. Pensez-vous que notre territoire agricole est un territoire à dévaloriser ?

Car on oublie souvent la pollution nocturne. Depuis POUANCE, la visibilité des parcs éoliens est amplifiée la nuit. A l'époque du projet, nous nous inquiétions déjà des visibilités des parcs alors qui n'étaient pas installés. Aujourd'hui, on a la preuve des nuisances nocturnes, notamment avec le parc de ST MICHEL (photos 7 et 8) pour des parcs qui sont à 10km de distance et plus. Alors à 3 km, ce sera bien pire.

Ces nuisances sont montrées depuis POUANCE (photos 5, 6 7 et 8). Dans les documents de FUTURS ENERGIE, ces impacts devraient être montrer en toute transparence pour se rendre compte, avec une photo panoramique de tous les parcs en co-visibilité, notamment la nuit pour les POUANCEENS.

Le château de Tressé va être également très impacté par la vue des éoliennes.

Une petite information non négligeable pour nous est qu'à priori, Madame Dersoir Hélène qui est à l'initiative du projet chez le promoteur FUTUR ENERGIE et qui suit de très près le dossier a ses parents parmi les agriculteurs **Doc 1/3**

propriétaires des terrains sur lesquels vont être placées les éoliennes. Nous ne sommes peut-être pas dans le conflit d'intérêt (à voir quand même), mais en tout cas, on peut affirmer que le promoteur n'a pas investi dans ce lieu par hasard, juste parce qu'il y a du vent, puisque le chef de projet de FUTUR ENERGIE intéresse du coup financièrement ces parents à travers son projet...

Détruire un tel paysage de manière irréversible avec des aérogénérateurs de plus de 90 m (pour les mâts, sans parler des pales) nous semble être une erreur gravissime et forcément irréversible.

Nous tenons également à préciser que cette enquête publique est très courte dans le temps et qu'il est donc très compliqué de sensibiliser les gens.

Nous espérons que notre avis de protection de ce paysage unique sera entendu.

(acquisition maison 2021)

SEBASTIEN BRUNEAU
ET GWENAELE

20 RUE DES JUDELLES
49420 OMBREE D'ANJOU

GROISSET FREDDY
ET YESIM.

25 Rue des Judelles 49420 Pouance

SEGU NICOLAS
ET ALEX

16 Impasse des vannes
49420 POUANCE

TROUAILLET Eric et Isabelle
21 Rue des Judelles
49420 Pouance

Danièle et Claude
CHAILLOT

18 rue des Judelles
Pouance

49420 OMBREE D'ANJOU

PINEAU Etienne
et TILLOU Laurence

22 RUE DES JUDELLES
49420 OMBREE D'ANJOU

Deshais Sébastien
Propriétaire des terres "Le Rocher"
49420 OMBREE D'ANJOU

SARAROLS Jean Luc
24 Rue des cols verts
49420 OMBREE D'ANJOU

Julie et John MEAD
8 Chemin de Bellevue, Pouance.
49420 Ombree d'Anjou

Mead.

JEGU ROBERT.

13 Rue du Colo Vert
Pouancé 49420



Samuel LÉRAULT

L'Impasse des Hérons Cendrés
Pouancé 49420



12 et 14 rue CHAPEAU
L'Impasse des Hérons
Cendrés
49420 POUANCÉ 01070



Ci-dessous, personnes du monde équin
qui ont souhaité signer le document.

GALISSON Joseph-Noël
Le Refuge - Les Ecommerces
POUANCÉ - 49420



ALGRET Xavier
1, rue du Stade
49420 ARTAILLE



ALGRET Anne-Elisabeth
1, rue du Stade
49420 ARTAILLE



Galisson Jean-François
"Le Pas du Feu"
49420 ARTAILLE



~ 900 € de la € 1
preuve

Lettre collectif Pouancéen contre le projet éolien de la Lande de Pruillé

Vue depuis la rue des Judelles du 14/03/2023 : vue sur les éoliennes de ST MICHEL et CHANVEAUX à **10 km**. Pour info, les éoliennes de la lande de Pruillé sont prévues à **3km** de cette vue, sur cette ligne.



PHOTO 1 : Photo vue lotissement du Rocher : champs jaune et champs vert où vont être implantées les éoliennes PHOTO AVANT PROJET ST MICHEL ET CHANVEAU

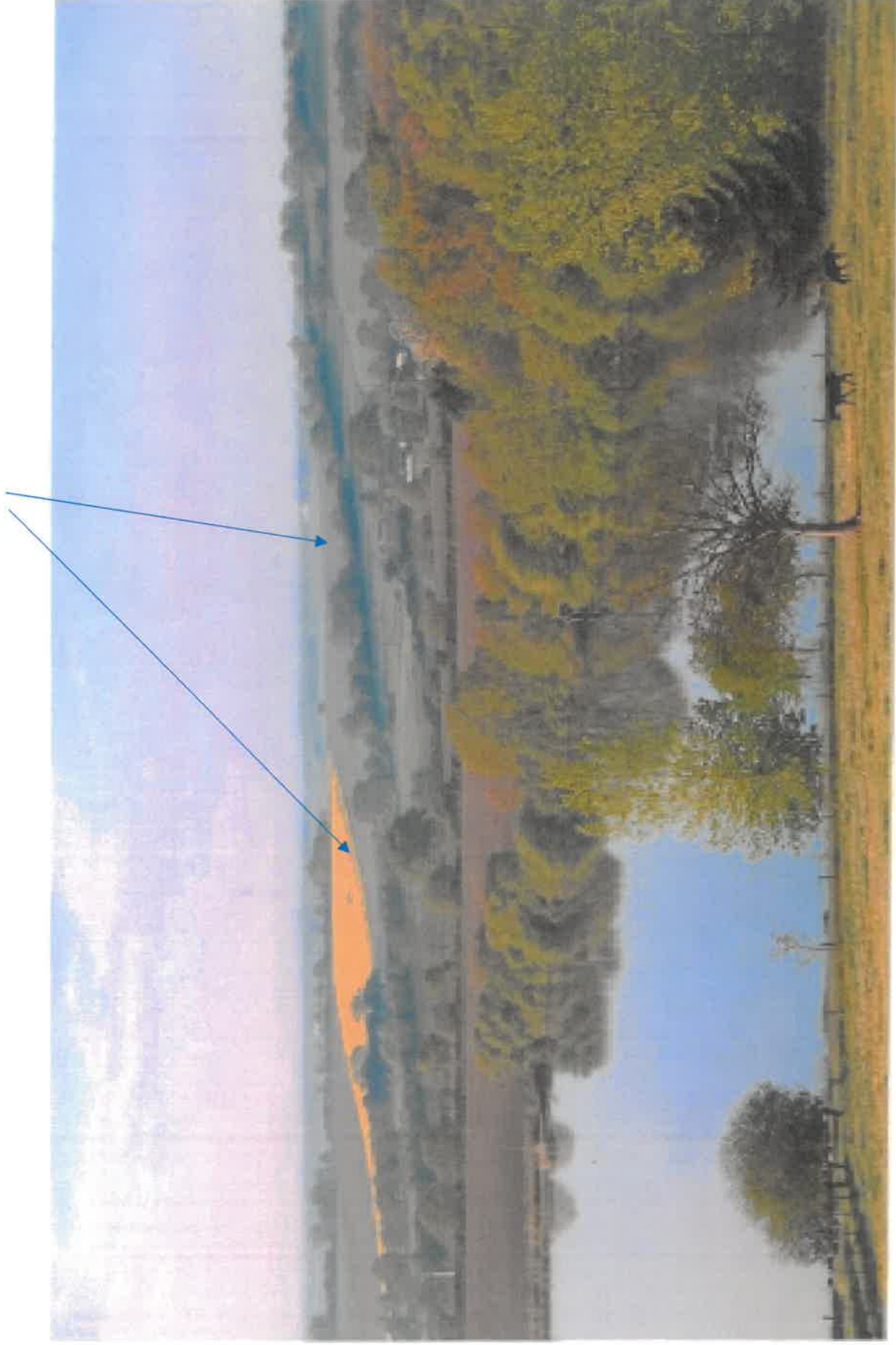
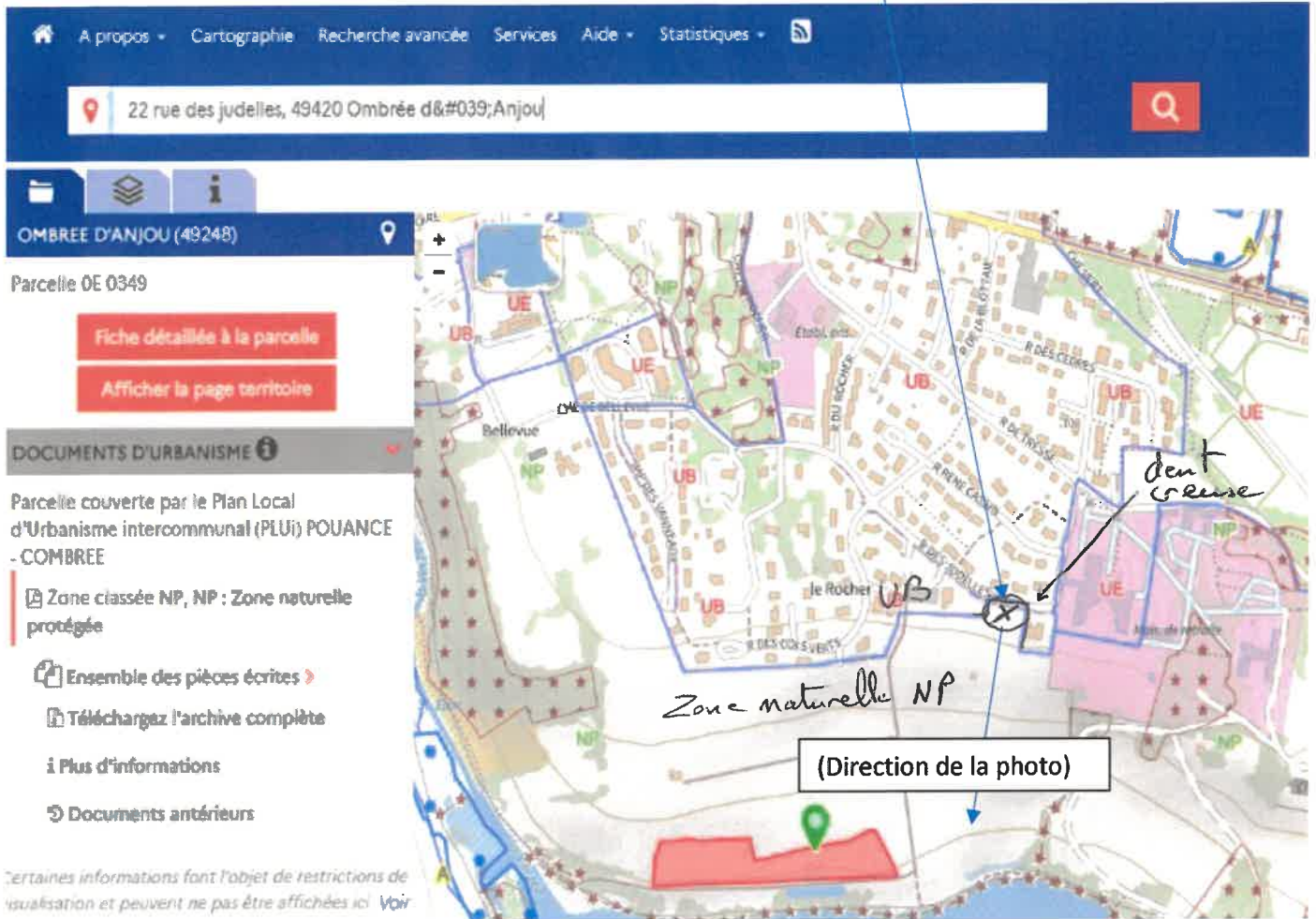


PHOTO 2 depuis le champ au 22 rue des judelles : terrain non constructible pour laisser la vue au promeneur dans le PLUI D'OMBREE D'ANJOU sur une bande de 50m depuis la rue des JUDELLES. FUTURES EOLIENNES D'ARMAILLE



PHOTO 4 Prise de vue de la photo au 22 rue des judelles (en direction de la flèche) avec dent creuse non constructible pour laisser la vue aux promeneurs de la rue des judelles (limite zone UB et NP dans la dent creuse)



⊗ Prise de vue photos
② et ⑧

Photo 5 DU 3 MARS 2023 19H40 du champ au 20 rue des judelles, à l'ouest : parc éolien de SOUDAN et de ERBRAY



PHOTO 6



Photo 7 du haut Prise le 3 mars 2023 à 19H39 Vue dans le champ au 20 rue des judelles 49420 OMBREE D'ANJOU

Photo 8 du bas prise le 3 mars 2023 à 19H42 Vue de la route au 20 rue des judelles 49420 OMBREE D'ANJOU

Eoliennes de ST MICHEL ET CHANVEAU : environ 10km de distance :

Pour rappel, les éoliennes d'Armaillé seront implantées à environ 3km de cet endroit et sont plus hautes

